

ASSEMBLEE GÉNÉRALE 2022

MARDI
04 OCTOBRE 2022
20H00 -22H00

SALLE MICHELET
Rue Gambetta
78800 Houilles

POUVOIR

Extrait des statuts

Article 7 – Assemblée générale Chaque personne physique ou morale, membre à la date de la convocation et à jour de sa cotisation à la date de l'Assemblée Générale dispose d'une voix.

L'Assemblée Générale peut valablement délibérer dès lors que le tiers des membres de l'association est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée après 15 jours d'intervalle au moins et pourra valablement délibérer à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Tout membre disposant d'un droit de vote peut se faire représenter par un autre membre. Chaque membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Je soussigné.e (nom, prénom)

demeurant à

donne pouvoir à (nom, prénom)

(laisser libre si vous souhaitez que votre pouvoir soit confié à un autre adhérent par nos soins)

pour me représenter et prendre part à tout vote, en mon nom, lors de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association Green'Houilles, réunie le 04 octobre 2022 à 20h à la Salle MICHELET – rue Gambetta, 78800 Houilles.

Fait le A

Signature

GRENHOUILLES est une association à but non lucratif régie par la loi 1901
Dont le siège social est sis 40 rue de Verdun – 78800 Houilles - greenhouilles78@gmail.com



CONSOMMATION RESPONSABLE, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SOLIDAIRE

www.greenhouilles.org

